CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 14 mars 2018, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Jean-Philippe Ammann

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. J.-P. Ammann, président, PLR : ouvre la séance et salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Puis, il demande de procéder à l'appel.

Avant de procéder à la poursuite de la séance, il demande la votation d'une modification de l'ordre du jour afin d'insérer le point suivant libellé « Drame du port du 15 mai 2017 - Résultat de l'enquête administrative : présentation par M. C. Cueni, juriste mandaté (Conseil municipal) » qui passera au point 3 de l'ordre du jour.
Le Conseil général décide à l'unanimité d'insérer le point suivant : « Drame du port du 15 mai 2017 - Résultat de l'enquête administrative : présentation par M. C. Cueni, juriste mandaté (Conseil municipal) » à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017
3. Drame du port du 15 mai 2017 – Résultats de l'enquête administrative : présentation par M. C. Cueni, juriste mandaté (Conseil municipal)
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 567'000.- TTC pour la réfection du chemin des Côtes Bugnot comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées, réseau d'électricité et téléréseau) et les superstructures (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)
5. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2 ans) de CHF 363'500.- TTC pour l'assainissement des 2 stations transformatrices « Vichon » et « Plage » et le remplacement de l'alimentation en moyenne tension de la station « Plage » – Délégation de la compétence au Conseil municipal pour libérer les crédits concernant les objets particuliers : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 287'500.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Liberté » et le remplacement de son alimentation en moyenne tension : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)
7. Crédit d'engagement de CHF 85'000.- TTC pour la mise en place d'une couverture sur la place située au nord du dépôt de la voirie au chemin de la Plage 2 – Décompte final : information (C. Ferrier)
8. Crédit d'engagement de CHF de 471'437.- TTC pour la mise en conformité de l'enveloppe du bâtiment, chemin du Signolet 3, et crédit complémentaire de CHF 67'580.- TTC pour l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite à l'école à journée continue ainsi que la mise en place d'un paratonnerre (soit un crédit total de CHF 539'017.- TTC) – Décompte final : information (C. Ferrier)
9. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes, V. Stöpfer) « Promouvoir les petits commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville » (Groupe de promotion économique)
10. Rapport CM en réponse à la motion PS (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme » (R. Matti)
11. Rapport CM en réponse à la motion FOR (S. Ohra) « Accélérer les formalités nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la place de la gare » (C. Ferrier)
12. Interventions parlementaires et développements
13. Questions simples et traitement
14. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 30 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mme	Michel Tamara
	MM.	Brodu Thierry, Burkhalter Daniel, Chapuis Yann, Hofstetter Michaël, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Olivieri Giuseppe, Perrenoud Virginien, Schleppy Aurèle, Weber Stéphane
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes	Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly, Müller Maryse
	MM.	Burdet Michel, Burkhalter Luc, Gorgé André, Kurth Roland, Morand Patrick
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes	Bloch Denise, Lopes Stéphanie, Stoepfer Véronique, Wingo Céleste
	MM.	A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
Excusés	: Mmes	Moeschler Mondine (PSN), Orha Sanda (FOR), Petrig Anna Valentina (PSN)
	MM.	Daepp Martin (PLR), Guillaume Alain (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2017

Mme O. Andrey, PLR : indique qu'une correction est à faire à la page 8 du procès-verbal concernant le nom de son parti politique.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec la modification requise.

3. Drame du port du 15 mai 2017 – Résultat de l'enquête administrative : présentation par M. C. Cueni, juriste mandaté (Conseil municipal)

M. C. Cueni, juriste mandaté pour l'enquête administrative : indique qu'il procédera à sa présentation à l'aide d'un Powerpoint. Puis il déclare : *« L'enquête a été ouverte aux fins de déterminer le processus décisionnel qui a amené à l'installation de la prise électrique qui a provoqué le terrible accident du 15 mai 2017. Le but de cette enquête administrative est pour le Conseil municipal d'établir les faits, si nécessaire de procéder à des améliorations dans les processus décisionnels de ses services et départements. L'enquête n'a pas pour finalité de se prononcer sur l'existence de contraventions disciplinaires. Cet aspect fait l'objet d'une enquête pénale. L'enquête n'a pas non plus pour finalité d'éclaircir les causes techniques de l'accident et les responsabilités civiles qui peuvent en découler. M. Cueni explique la méthologie de l'enquête et la reconstitution des faits sur la base d'auditions des responsables des départements et du personnel des services impliqués dans le processus décisionnel qui a amené à l'installation des prises dans le Port Rousseau ainsi que l'examen sur les faits à la lumière des actes juridiques de la Municipalité. Il parle des faits en bref. Une requête en 2013 d'un plaisancier auprès des services de l'administration pour installer une prise dans la partie du Port Rousseau exploitée par la Municipalité a découlé à un refus d'entrer en matière. La requête est adressée ensuite à la Mairie qui charge le département des loisirs, culture, sports et ports ainsi que le service de l'équipement de s'en occuper. Le département des loisirs, culture, sports et ports contacte le service de l'équipement qui n'entre pas en matière. Le département charge un collaborateur du service de l'équipement de demander une offre à une entreprise spécialisée. La réalisation est reportée en 2014. En 2014, le département de l'équipement informe le département des loisirs, sports, culture et ports que le projet ne relève pas de ses attributions. Le département des ports adjuge les travaux sur la base de l'offre de 2013. Le service de l'équipement a réceptionné le bon des travaux. L'installation d'une prise sur la barrière du Port Rousseau reliée au disjoncteur général est posée dans la station Vichon/Port. C'est une installation électrique interne d'une installation exploitée par la Municipalité. Ensuite, la prise est mise en service après contrôles légaux. Les disfonctionnements sont éliminés une première fois par la remise en place du disjoncteur de groupe, une deuxième fois par son*

remplacement. En 2016, l'installation d'une deuxième prise est faite. Elle est mise en service après les contrôles prévus par la loi. Le 15 mai 2017, survient l'accident tragique. Dans ses conclusions et recommandation de l'enquête, M. Cueni relève les carences organisationnelles. La définition des tâches et compétences des départements et commissions et services permanentes est très sommaire, ce qui favorise l'investissement des zones grises d'un département du détriment de l'autre et ne favorise pas la coordination interdépartementale. La recommandation est d'étoffer les tâches et compétences dans les règlements et ordonnances. Il n'existe aucune directive concernant le montage d'un projet. Quelle est l'importance du projet pour la Commune ? Est-il urgent ? Qui en est le responsable ? Quels autres acteurs sont impliqués ? Comment peut-il être financé ? L'absence d'un canevas pour le montage d'un projet favorise un processus par tâtonnements, au coup par coup. Les recommandations sont les suivantes : déterminer les principes de la direction stratégique et opérationnelle de la Municipalité (Programme de législature, Leitbild, etc.) et établir un guide sur l'organisation administrative, en particulier concernant le montage de projets et de leur mise en œuvre. La communication entre les membres du Conseil municipal, les départements et les services laisse à désirer. Le respect de l'obligation d'informer ne peut souvent pas être vérifié par manque de traces (notices, PV, etc.). La recommandation est la suivante : développer des critères permettant d'instaurer une culture de la communication selon le degré d'importance des informations. Dans ce qui est des carences personnelles, il est relevé le manque de connaissances des rouages de l'administration municipale et des principes de l'activité administrative, en partie explicable par les carences organisationnelles. La recommandation est d'établir un guide sur l'organisation administrative en complément des prescriptions formulées notamment dans le Règlement d'organisation et dans l'Ordonnance d'organisation. Le non-respect des voies hiérarchiques est également soulevé. Elles sont explicables en partie par les zones grises qui résultent des attributions et compétences des départements qui ne sont que sommairement déterminées. »

M. J.-P. Ammann, président PLR : remercie M. C. Cueni pour sa présentation et donne la parole au Conseil municipal.

M. R. Matti, maire : donne la parole à M. A. Binggeli.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : *Le Conseil municipal a mandaté, lors de sa séance du 29 mai 2017, le service de l'équipement et plus particulièrement le service de l'électricité pour organiser un contrôle des infrastructures alimentées en électricité. Je vous lis, les grandes lignes du rapport délivré au Conseil municipal en date du 8 janvier 2018. Demande du Conseil municipal du 29 mai 2017 : après discussion, le Conseil municipal décide de voter un crédit extrabudgétaire de CHF 50'000.- pour permettre au département de l'équipement d'entreprendre des études jusqu'à concurrence de ce montant. Bases et méthodologie de l'audit : notre service s'est basé sur le droit fédéral en matière d'installations électriques. Toutes les installations électriques soumises à l'OIBT sur le territoire communal sont auditées conformément à la loi et les propriétaires (privés ou publics) soumis à l'obligation de faire corriger les défauts dans les délais exigés. Secteurs géographiques retenus : l'entier du secteur des rives du lac depuis la limite cantonale avec Le Landeron jusqu'à celle avec la commune de Ligerz pour le sens ouest – est. Dans le sens nord-sud les rives du lac et la ligne de l'autoroute A5 délimitent le secteur.*
Méthodologie au sens des priorités de contrôle :

1. *Espaces extérieurs très fréquentés (publics) avec présence d'eau ou d'humidité*
2. *Infrastructures portuaires*
3. *Infrastructures communales à l'air libre*
4. *Immeubles communaux*
5. *Autres objets*

Infrastructures contrôlées dans le secteur défini :

- *Camping de La Plage*
- *WC-douches camping*
- *La Plage (infrastructures de loisir)*
- *Restaurant de La Plage et dépendances*
- *Ports et infrastructures portuaires*
- *Bordée de tribord*
- *Dépôt et infrastructures rue du Lac 11*
- *WC publics*
- *Aquarium*
- *Local des Pêcheurs*
- *Bâtiment chemin du Stade 1*

- *Terrain Skater Hokey*
- *Terrain de gymnastique*

Infrastructures contrôlées hors secteur :

- *Gare marchandise*
- *Centre animation jeunesse*

Infrastructures non auditées car contrôlées récemment :

- *Déchetterie*
- *Nénuphar*
- *Gravière*
- *Centre des Epancheurs*
- *Infrastructures liées à l'évacuation des eaux claires et usées ainsi que la production d'eau potable Ces infrastructures sont soumises au contrôle selon OIBT et leur accès est limité à des personnes initiées)*
- *Infrastructures soumises à autres bases légales que l'OIBT :*
  L'éclairage public est soumis à un contrôle électrique et mécanique avec périodicité de 5 ans. Le réseau de distribution d'énergie est soumis à la surveillance de l'ESTI.

Eléments marquants lors des contrôles :

- *Ancienne gare marchandise (hors secteur lac) l'installation électrique a été mise hors service lors du contrôle car trop obsolète.*
- *Restaurant de la Plage, prises en défaut technique - immédiatement réparées par une entreprise d'installations électriques.*
- *Aquarium, un cordon prolongateur inadapté et un état général très vétuste des installations ont nécessité une mise hors service complète.*

Suite à donner : les remises en conformité ainsi que les améliorations en termes de sécurité doivent êtres chiffrées. Une séance a eu lieu le mercredi 10 janvier 2018 avec le service de la gestion du territoire pour établir une marche à suivre et répartir les tâches entre les services. Les travaux de remise en conformité doivent être réalisés pour fin avril 2018. Conclusions : à part les trois parties d'installations citées, aucune installation auditée ne présentait un risque pour les personnes et les choses. Il est à relever que les normes de sécurité sont adaptées dans le temps et que les installations anciennes sont normalement contrôlées par rapport aux normes de l'époque où elles ont été construites. L'audit effectué a pris en compte les normes actuelles qui sont beaucoup plus pointues. En ce qui concerne l'ancienne gare marchandise, un petit tableau de prises protégées par disjoncteurs différentiels a été installé dans l'attente d'un assainissement complet des installations. Pour l'aquarium, l'entier de l'installation est hors service. Par ce rapport, le service de l'équipement espère avoir répondu à la demande du Conseil municipal et considère que la mission qui lui a été confiée est accomplie. Notre service assurera le suivi de l'exécution des travaux permettant de garantir une sécurité accrue et en ce sens collaborera avec le service des bâtiments. »

M. R. Matti, maire : *« Le rapport de l'enquête administrative menée par M. Cueni fait ressortir des carences dans notre organisation. Celles-ci doivent être corrigées. Ainsi, le Conseil municipal travaille à créer un descriptif mieux étoffé des tâches et des attributions des différents départements, commissions, services et sections, afin de faciliter l'entrée en fonction de nouveaux conseillers municipaux et membres de commissions. Le Conseil municipal établit un guide sur l'organisation de l'activité administrative qui déterminera entre autres les instructions à suivre pour développer un projet et sa mise en œuvre dans le respect des compétences et de la voie hiérarchique. Le Conseil municipal œuvre à définir des critères permettant de classer les informations selon leur degré d'importance. La communication, l'information sur l'état d'avancement et l'achèvement d'un projet ou d'une affaire devrait être définie dans le descriptif du projet ou de l'affaire. L'instruction générale au sujet de la communication pourrait être intégrée dans le guide sur l'organisation de l'activité administrative qui compléterait de façon opportune les prescriptions et règles formulées dans le règlement d'organisation, l'ordonnance d'organisation et la réglementation sectorielle de la Municipalité. »*

M. J.-P. Ammann, président PLR : demande s'il y a des questions.

M. V. Perrenoud, FOR : aimerait savoir s'il est prévu d'avoir un chef de projet pour les affaires de la commune et dans quel délai.

M. R. Matti, maire : répond que cela est effectivement prévu et sera mis en place au plus vite.

M. M. Burdet, PLR : demande si un rapport d'un contrôle technique a été effectué après la pose de la 1re prise et de la 2e prise.

M. C. Cueni, juriste : indique qu'un contrôle a été effectué les deux fois et réceptionné par les services industriels.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : intervient en indiquant que la loi oblige un contrôle de chaque installation et que les documents sont réceptionnés aux services industriels.

M. J.-P. Latscha, FOR : demande si le plaisancier qui a fait la demande a été audité. De plus, il aimerait savoir comment il a pu faire du forcing.

M. C. Cueni, juriste : répond qu'il ne voyait pas la raison d'auditionner ce plaisancier.

M. G. Olivieri, FOR : le disjoncteur a dû être changé pour défectuosité. Il voudrait savoir si cela a été étudié.

M. C. Cueni, juriste : part de l'idée que d'après les contrôles effectués et la répétition de défectuosité, le disjoncteur était à changer. L'ESTI devra déterminer la cause de l'accident.

M. R. Matti, maire : informe qu'il n'a pas connaissance du rapport de l'ESTI.

M. D. Bloch, PSN : est triste quand elle entend cette cascade d'erreurs commises, qui a causé la mort de 2 femmes et d'un chien. On ne peut pas changer le passé, mais nous tous ici sommes responsables de faire en sorte que de telles situations ne puissent plus se produire à l'avenir.

M. M. Chevailler, PLR : vous disposez d'un gestionnaire de réseau en électricité, M. J.-C. Scherler, pourquoi ne pas faire appel à ses compétences.

M. J.-C. Scherler, responsable du service de l'équipement : répond qu'il n'a pas le droit de faire les contrôles. Il peut voir le projet, conseiller, mais en aucun cas contrôler. Il peut demander à une société spécialisée de contrôler les installations en collaboration avec le service de la gestion du territoire, service des ports, etc. Une collaboration serait à l'avenir favorable.

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 567'000.- TTC pour la réfection du chemin des Côtes Bugnot comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées, réseau d'électricité et téléréseau) et les superstructures (revêtement) : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : *« Depuis plusieurs années, les infrastructures et superstructures du chemin des Côtes Bugnot (partie est) sont en très mauvais état et nécessitent une réfection complète. Un projet a été élaboré et un estimatif des coûts a été établi par le bureau d'ingénieurs ATB SA. Les coûts sont répartis comme suit :*

Etablissement de preuves à futur	*CHF 2'500.- TTC*
Réfection de chaussée	*CHF 207'500.- TTC*
Mise en séparatif des eaux	*CHF 100'000.- TTC*[1]
Remplacement du réseau électrique + TV	*CHF 257'000.- TTC*[2]
Total	*CHF 567'000.- TTC*

Ce montant comprend les parties de raccordements privés (environ CHF 18'000.-) qui seront refacturés aux propriétaires concernés. Un montant de CHF 15'000.- a été ajouté à l'estimatif des coûts pour la mise à terre des immeubles privés existants. Le Service des eaux TLN prendra à sa charge les frais liés au renouvellement de la conduite d'eau potable estimés à CHF 128'000.- TTC. Les commissions de l'équipement, des finances et de la gestion du territoire ont préavisé favorablement cette demande de crédit. Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit de CHF 567'000.- TTC pour la réfection du chemin des Côtes Bugnot (partie est) comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées, réseau d'électricité et téléréseau) et les superstructures (revêtement). »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique qu'un bureau d'ingénieur a été engagé en 2017 afin d'effectuer une analyse de l'état des routes et infrastructures et ceci afin de planifier à long terme les interventions nécessaires. La classification est en 3 catégories, à moins de 5 ans, 10 ans et plus. De plus, cette planification fera partie intégrante du prochain catalogue des investissements. Les infrastructures "Côtes Bugnot" ont plus de 60 ans et il est urgent de faire les travaux selon le crédit proposé au Conseil général. Il demande un avis favorable pour ce crédit d'engagement. Il demande également l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. G. Olivieri, FOR : *« Forum vous suggère d'accepter la demande de crédit d'engagement de CHF 567'000.- nécessaire à la réfection du chemin des Côtes Bugnot. Vu l'état de ce chemin, sa réfection devient impérative. Les diverses commissions concernées ayant déjà donné leur avis favorable, nous demandons aux membres du Conseil général, ici présents, d'en faire autant. »*

M. R. Kurth, PLR : se joint également à la suggestion de Forum car ce projet a été repoussé plusieurs fois dans le programme d'investissement.

M. C. Schori, PSN : estime que, vu la nécessité des travaux à réaliser, il est important d'accepter ce crédit d'engagement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.***

5. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2 ans) de CHF 363'500.- TTC pour l'assainissement des 2 stations transformatrices « Vichon » et « Plage » et le remplacement de l'alimentation en moyenne tension de la station « Plage » – Délégation de la compétence au Conseil municipal pour libérer les crédits concernant les objets particuliers : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : *«Les infrastructures de transport et de transformation de l'énergie électrique nécessitent non seulement un entretien régulier mais également un remplacement lorsque les durées de vie technique et d'utilisation sont atteintes. Afin de garantir un approvisionnement sûr et durable en énergie électrique dans notre Commune, nos services évaluent régulièrement l'état des infrastructures. Ils planifient, de façon proactive et sur de longues périodes, l'assainissement ou le remplacement de celles-ci. Station MT/BT « Vichon » : Station intégrée au bâtiment de la station de relevage des eaux usées propriété du Syndicat intercommunal d'épuration (SIEL). Cette station transformatrice avec distribution d'énergie assure le fonctionnement (3 pompes de puissance) du relevage des eaux usées 24h/24h toute l'année. L'alimentation en énergie doit être garantie afin d'éviter une mise sous pression des conduites d'eaux usées dans le secteur de la nappe phréatique.*
Les nouveaux éléments électromécaniques seront surélevés afin d'éviter des dégâts en cas de débordement du lac. Station MT/BT « Plage » : Station située au chemin de la Plage 10, surélevée pour pallier les éventuels débordements du lac, cette station est vitale pour l'approvisionnement en eau de la partie ouest du Syndicat des eaux – Service de communes TLN. Les infrastructures électromécaniques sont usagées (plus de 50 ans) et ne présentent plus la sécurité exigée lors des manipulations. Le nouveau transformateur sera sans huile (sec) afin de respecter la zone de protection des eaux.

COÛTS

Objet	*Prévision d'exécution*	*Coût TTC en CHF*
Station transformatrice MT/BT « Vichon» et « Plage »	*2018 - 2019*	*290'500.00*
Câble moyenne tension entre stations « Plage » et « Vichon »	*2018 - 2019*	*73'000.00*
	TOTAL	*363'500.00*

Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement pluriannuel sur 2 ans et de donner la compétence à l'Exécutif communal de libérer les crédits concernant les objets particuliers. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : ajoute que ces deux stations sont vétustes et nécessitent un remplacement. Concernant la station "Vichon", ces travaux permettront également de surélever les éléments de sorte à ce qu'ils ne soient pas en situation de risque lors de la montée des eaux du lac. Ces deux stations assurent également l'alimentation en énergie des conduites d'eaux usées et de l'approvisionnement en eau. Il demande l'entrée en matière et informe que M. J.-C. Scherler se tient à disposition pour répondre aux questions d'ordre technique.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme V. Stöpfer, PSN : *« Le Parti socialiste reconnaît la nécessité d'assainissement de ces deux stations transformatrices d'importance. Le PSN accepte ce crédit mais néanmoins ce projet manque d'informations. Il est regrettable d'avoir si peu d'éléments explicatifs dans le rapport et les estimations financières sont succinctes. »*

M. A. Schleppy, FOR : les travaux sont urgents, il faut donc assainir et effectuer le remplacement dans ces deux stations. Le Parti Forum appuie cette demande de crédit.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande d'un crédit d'engagement pluriannuel et délègue la compétence au Conseil municipal pour libérer les crédits des objets particuliers.***

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 287'500.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Liberté » et le remplacement de son alimentation en moyenne tension : arrêté du Conseil général (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : *« Les infrastructures de transport et de transformation de l'énergie électrique nécessitent non seulement un entretien régulier mais également un remplacement lorsque les durées de vie techniques et d'utilisation sont atteintes. Afin de garantir un approvisionnement sûr et durable en énergie électrique dans notre commune nos services évaluent régulièrement l'état des infrastructures et planifient le remplacement de celles-ci. Cette station située au rez-de-chaussée de l'immeuble propriété de la Commune doit entièrement être assainie afin de répondre aux dernières normes en matière de rayonnement non ionisant (ORNI). Les éléments électromécaniques sont usés et ne présentent plus la sécurité exigée lors des manipulations. D'autre part et après plus de 40 ans de service, les pièces de rechange n'existent plus rendant impossible une remise en service en cas de panne. En complément, le câble d'alimentation moyenne tension (16'000 Volts) doit être remplacé depuis la cellule de couplage à la station "Vichon".*

COÛTS

Objet	***Prévision d'exécution***	***Coût TTC en CHF***
Station transformatrice MT/BT « Liberté »	*Premier semestre 2018*	*209'500.00*
Câble moyenne tension entre stations « Liberté » et « Vichon »	*Premier semestre 2018*	*78'000.00*
	TOTAL	*287'500.00*

Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver cette demande de crédit d'engagement. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : explique que la station "Liberté" a dû être mise hors service de manière anticipée quelques jours avant les fêtes de fin d'année. C'est la raison pour laquelle le container gris, une station transformatrice provisoire, trône devant la maison des Vignolans. Cette mise hors de service est intervenue en raison d'une perte d'huile et d'une hausse de température inquiétante et pour éviter tout risque d'incendie en vieille ville. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Nicolet, FOR : aimerait savoir s'il existe une procédure pour débloquer des crédits plus rapidement et si ce n'est pas le cas, ne serait-il pas possible de faire quelque chose afin d'agir plus vite ?

M. A. Binggeli, conseiller municipal : explique que certains dossiers demandent du temps et, vu le montant du crédit, le Conseil municipal n'a pas la compétence de décision. Cela doit passer par le Conseil général.

M. P. Friedli, PSN : le Parti socialiste demande plus d'informations Il souhaiterait savoir depuis combien d'années sont connus les rayonnements ionisants.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : déclare que les rayonnements sont connus depuis toujours mais qu'ils doivent être mis aux normes.

M. P. Friedli, PSN : souhaiterait savoir le délai pour la mise aux normes.

M. J.-C. Scherler, responsable du service de l'équipement : répond que les mises aux normes doivent être effectuées uniquement pour les appartements.

M. P. Friedli, PSN : aimerait en savoir plus sur le câble d'alimentation qui doit être changé.

M. J.-C. Scherler, responsable du service de l'équipement : informe que c'est un câble d'alimentation en plomb et qu'il n'est pas facile d'obtenir des pièces de prolongement. Le câble ne sera pas encore remplacé et un nouveau tracé sera trouvé.

M. R. Kurth, PLR : le Parti libéral radical préavise favorablement ce crédit et espère qu'il n'y aura pas trop de nuisances sonores avec les beaux jours.

M. P. Friedli, PSN : soutient la demande de crédit d'engagement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande d'un crédit d'engagement.***

7. Crédit d'engagement de CHF 85'000.- TTC pour la mise en place d'une couverture sur la place située au nord du dépôt de la voirie au chemin de la Plage 2 – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : *«Les travaux de construction d'un couvert sur la place située au nord du dépôt de la voirie ont été réalisés dans le courant de l'année 2017. Une adaptation du projet a été nécessaire par rapport au projet initialement devisé. Le service de la voirie a réalisé certains travaux, dont les travaux préparatoires et ceux de génie civil. Le montant total pour leur réalisation se monte à CHF 82'366.70 TTC pour un crédit disponible de CHF 85'000.- TTC accepté en 2016 par le Conseil général.*

Décompte final – Tableau comparatif crédit initial – coût final

		Crédit initial	***Décompte final***	***Différence***
Travaux préliminaires	*CHF*	*8'500.00*	*1'200.60*	*-7'203.35*
Structure en bois et couverture	*CHF*	*49'000.00*	*50'648.15*	*+1'648.15*
Travaux de génie civil	*CHF*	*8'100.00*	*221.60*	*-7'878.40*
Ferblanterie et électricité	*CHF*	*9'450.00*	*24'195.10*	*+14'745.10*
Travaux divers	*CHF*	*3'500.00*	*0.00*	*-3'500.00*
TOTAL HT	*CHF*	*78'550.00*	*76'265.45*	*-2'188.50*
TVA (8%)	*CHF*	*6'284.00*	*6'101.25*	*-278.80*
Divers pour arrondi	*CHF*	*166.00*	*--*	*-166.00*
TOTAL TTC	***CHF***	***85'000.00***	***82'366.70***	***-2'633.30***

Le Conseil général est prié de constater que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 85'000 TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au présent message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté.

8. Crédit d'engagement de CHF de 471'437.- TTC pour la mise en conformité de l'enveloppe du bâtiment, chemin du Signolet 3, et crédit complémentaire de CHF 67'580.- TTC pour l'installation d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite à l'école à journée continue ainsi que la mise en place d'un paratonnerre (soit un crédit total de CHF 539'017.- TTC) – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : *« Le projet de mise en conformité du bâtiment no 3 du chemin du Signolet abritant l'école à journée continue a fait l'objet d'une demande de permis de construire approuvée le 16 mai 2017 par la Préfecture du Jura bernois. Les travaux ont été réalisés en 2016 et 2017, principalement pendant les vacances scolaires d'été et d'automne. Le montant total de leur réalisation se monte à CHF 508'060.05 TTC pour un crédit de CHF 471'437.- TTC approuvé le 2 décembre 2015 par le Conseil général et un crédit complémentaire de CHF 67'580.- TTC approuvé le 5 avril 2017 par le même organe, soit CHF 539'017.- TTC au total.*

Décompte final – Tableau comparatif crédit initial – coût final

		Crédit initial	*Décompte final*	*Différence*
Gros œuvre I *Maçonnerie, génie civil et charpente*	*CHF*	*158'962.00*	*160'440.40*	*+1478.40*
Gros œuvre II *Fenêtres, ferblanterie et couverture*	*CHF*	*231'475.00*	*220'735.15*	*-10'739.85*
Travaux électriques	*CHF*	*20'100.00*	*15'219.85*	*-4'880.15*
Aménagement intérieurs et extérieurs	*CHF*	*45'280.00*	*31'089.10*	*-14'190.90*
Honoraires	*CHF*	*47'500.00*	*43'399.85*	*-4'100.15*
Elévateur	*CHF*	*34'000.00*	*35'368.00*	*+1368.00*
Divers	*CHF*	*1'700.00*	*1807.70*	*-107.70*
TOTAL TTC	***CHF***	***539'017.00***	***508'060.05***	***-30'956.95***

Le Conseil général est prié de constater que les crédits d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 471'437.- TTC et de CHF 67'580.- TTC, soit CHF 539'017.- TTC au total, n'accusent aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté.

9. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes, V. Stöpfer) « Promouvoir les petits commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville » (Groupe de promotion économique)

Position du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal reconnaît l'importance des commerces (petits et grands) pour la vie neuvevilloise. Dès lors, il est d'accord sur le principe d'examiner une promotion éventuelle des commerces auprès de la population. Il va sans dire que l'action de promotion ne sera mise sur pied que si elle rencontre un intérêt et un soutien auprès d'un nombre suffisant de commerçants. Le Conseil municipal va également examiner s'il convient de limiter la promotion aux nouveaux arrivants ou s'il est possible et adéquat de l'ouvrir plus largement à la population neuvevilloise. En étroite collaboration avec la commission des finances et de l'économie, l'Exécutif communal va examiner la meilleure façon de mettre en place cette promotion de façon simple et pragmatique, sans charger plus de que raison l'administration. Pour couvrir les éventuels coûts de cette action, ainsi que pour ouvrir d'autres possibilités éventuelles de soutien à l'économie au sens large, le Conseil municipal va proposer au Conseil général une modification du règlement sur le fonds destiné à promouvoir le développement économique. Le Conseil municipal propose d'accepter la motion. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Wingo, PS : *« Les motionnaires remercient le Conseil municipal d'accepter cette motion. Elles constatent qu'il a à cœur de soutenir tous les commerces locaux, les petits commerces ayant plus de peine à subsister. Elles se réjouissent de voir comment il va offrir cette promotion. Elles sont sensibles*

également au fait d'étudier la possibilité de l'ouvrir plus largement à la population neuvevilloise dans le sens de promouvoir le développement économique de notre ville. »

M. T. Brodu, FOR : au nom du Parti Forum, il indique que la motion en question est pertinente et que cette démarche va dynamiser La Neuveville.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 28 voix favorables et deux abstentions, le Conseil général approuve cette motion.***

10. Rapport CM en réponse à la motion PS (D. Bloch) « Nouvelle législature : élaboration d'une politique à long terme » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : *« Dans sa position du 27 septembre 2017, l'Exécutif communal expliquait être particulièrement actif dans le sens souhaité par la motion. Il soulignait qu'il tient compte dans ses réflexions et ses travaux des aspects liés à la durabilité des projets. Cependant, il disait souhaiter rester libre de choisir le processus qu'il entend utiliser pour établir son programme de législature et sa politique susmentionnée. Le 29 novembre 2017, L'Exécutif communal a présenté son programme de législature au Conseil général. Pour ce qui concerne le projet de territoire, qui est une conception directrice non contraignante, celui-ci sera présenté au Conseil général dans le courant de cette année 2018. Les travaux du Conseil municipal ont continué dans le sens de son message du 27 septembre dernier à la motionnaire. L'esprit de sa prise de position d'alors, qui avait déjà partiellement pris la forme d'un rapport final, reste intact. »*

Mme D. Bloch, PSN : *« Je remercie le Conseil municipal pour son rapport, que je qualifierai de très bref. Cette réponse me donne le sentiment que l'esprit de la motion déposée n'a pas été compris. Nous avons entendu ce soir les termes de carence organisationnelle, "zones grises", "au coup par coup". Je suis certaine que le Conseil municipal se mettra au travail rapidement comme il s'y est engagé ce soir, afin de mettre en place une politique cohérente dans le sens du développement durable, ce qui va exactement dans le sens de cette motion. »*

11. Rapport CM en réponse à la motion FOR (S. Orha) « Accélérer les formalités nécessaires à la réalisation du projet de l'aménagement de la place de la gare » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : *«La motion déposée le 21 juin 2017 par Mme Sanda Orha, demandant au Conseil municipal de revoir en priorité les formalités de mise en œuvre du projet d'aménagement de la place de la Gare, a été approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 27 septembre 2017. Comme cela a été expliqué, l'aménagement de la place de la Gare est étroitement lié à l'élaboration d'un "Projet de territoire" (conception directrice pour la révision du plan d'aménagement local), à la problématique de l'affectation du sol et du stationnement, ainsi qu'à d'autres projets communaux envisagés dans ce secteur, comme par exemple, le chauffage à distance. En février 2018, le Conseil municipal a approuvé un "Projet de territoire" dont le but est de définir la vision du territoire communal pour les 20 à 30 prochaines années telle que souhaitée par les autorités communales. Ce document définit le rôle et les fonctions de tous les secteurs stratégiques identifiés, dont le secteur de la place de la Gare. Ce secteur est identifié comme "site stratégique de développement" en raison de sa position centrale dans le territoire et de son potentiel de reconversion du cadre bâti et des espaces publics. Il ressort également de ce document que l'élaboration d'un projet sur la place de la Gare peut se faire en parallèle à la révision du plan d'aménagement local, mais qu'un projet définitif ne pourra être formellement approuvé par les autorités communales et cantonales qu'après l'approbation du plan d'aménagement local et du nouveau règlement de construction. Après discussion entre les urbanistes mandatés pour la révision du plan d'aménagement local, les représentants du Conseil municipal et l'administration communale, il a été jugé préférable de diviser la problématique de l'aménagement de la place de la Gare en deux étapes. La première comprend l'établissement d'un rapport de synthèse identifiant les contraintes (propriétés foncières, Inventaire ISOS (protection des sites et du paysage), rayonnement non ionisants (ORNI), distances de sécurité par rapport aux CFF) ainsi que l'établissement de variantes d'aménagement sous forme d'esquisses (illustrations 3D des volumes).*
Dans une seconde phase, un projet concret pourra être élaboré. Des offres dans ce sens ont été demandées à des bureaux d'urbanistes afin de définir les besoins, les procédures et les coûts liés au réaménagement de la place de la Gare. Malgré la complexité des procédures administratives et les nombreuses contraintes, le Conseil municipal et l'administration communale s'efforcent de poursuivre sans relâche les démarches liées au réaménagement de la place de Gare. »

Le Parti Forum a pris connaissance de ce rapport et Mme S. Orha n'a pas eu de contact avec son parti concernant ce rapport.

12. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- **Motion PS (D. Bloch) « Sécurité des places de jeux et des abords de l'école »**
- **Motion FOR (J.-P Latscha) «Amélioration de l'éclairage de la place de la Gare »**
- **Motion PS (D. Bloch) « Développement durable : utilisation du profilographe »**
- **Motion FOR (J.P. Latscha) « Remplacement des sanitaires du sous-voies menant au débarcadère »**

Développements :

- Motion PS (D. Bloch) « Sécurité des places de jeux et des abords de l'école »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion FOR (J.-P. Latscha) « Amélioration de l'éclairage de la place de la Gare »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PS (D. Bloch) « Développement durable : utilisation du profilographe »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion FOR (J.P. Latscha) « Remplacement des sanitaires du sous-voies menant au débarcadère »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

13. Questions simples et traitement

M. A. Schleppy, FOR : *« Forum demande au Conseil municipal d'informer le Conseil général de manière aussi exhaustive que possible des actions entreprises et en cours ainsi que des délais relatifs à la conservation des archives municipales et des précieux biens culturels de notre cité (archives sur papier, documents photo, etc.). »*

M. R. Matti, maire : indique que, suite à la décision de la destruction du pavillon de l'école primaire, la réaction a été immédiate. Une demande a été faite à l'OSSM et une autorisation a été donnée pour que les archives municipales, qui se situaient dans le bâtiment de la Municipalité ainsi que les biens culturels, soient transférés à l'abri PC des Prés-Guëtins.

14. Communications

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe que M. Alain Desbiolles, responsable du service social régional, est parti en retraite anticipée au 31 décembre 2018. Il a été remplacé à l'interne par Mme Caroline Jean-Quartier, qui a repris le poste au 1er janvier 2018. De plus, à la crèche municipale Bidibule, la nouvelle directrice de la structure a été nommée au 1er janvier 2018. Il s'agit de Mme Anne-Laure Buschini.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : « *Le projet de plan directeur intercommunal de réaffectation du tracé ferroviaire CFF a fait l'objet d'une procédure d'information et de participation de la population du 7 septembre au 27 octobre 2017. Dans le cadre de cette procédure, 88 interventions ont été*

formulées. 62 émanent de personnes privées et 26 d'institutions diverses (communes, partis, organisations et associations).
Les thématiques suivantes ont été abordées :

- *Les besoins de la population et du commerce doivent être mieux pris en considération.*
- *Les surfaces destinées à la viticulture ont été partiellement remises en question.*
- *Les avis sont partagés en ce qui concerne la création de nouveaux espaces verts ainsi que les chemins à utilisation combinée par les exploitants, les riverains, les piétons et les cyclistes.*
- *Les riverains refusent un tronçon du nouveau chemin des rives à la Neuveville.*
- *Une liaison de bus entre Douanne et La Neuveville, de même que l'abandon de la place de manœuvre des bus à Gléresse, ont été exigés.*
- *La fiabilité et le caractère contraignant des indications sur les coûts et la répartition des frais ont été jugés insuffisants.*

Différents contenus du plan directeur ont été réexaminés suite aux remarques issues de la consultation. Il a été procédé à des modifications du plan directeur. Il a également été tenu compte des remarques de la Commune concernant le plan directeur intercommunal de réaffectation du tracé ferroviaire et ce dernier a été modifié en conséquence (chemin de rive et largeur des chemins). Cette planification est un outil important qui servira notamment à la négociation avec les CFF concernant les coûts des réaménagements qui devront être réalisés après les travaux de déconstruction des voies CFF en 2025. Le Conseil municipal a approuvé le projet de plan directeur qui lui a été soumis le 26 février dernier. Le dossier a été transmis à l'OACOT pour examen préalable. Si nécessaire, le plan directeur sera révisé sur la base des remarques faites par le canton dans le cadre de son examen préalable. Les autorités communales devraient approuver le plan définitif en automne 2018 et celui-ci entrera en vigueur dès son approbation finale par le canton. Le projet de construction d'un tunnel à Gléresse a été mis en consultation au sein des différents services des CFF et de l'office fédéral des transports. Il a été décidé de poursuivre ce projet et de lancer la procédure d'approbation des plans. Selon le calendrier prévu, les plans devraient être mis en dépôt public en automne 2018. La Commune a exprimé ses revendications et exigences dans le cadre de l'avant-projet. Les CFF ont notamment renoncé à la construction d'une voie de service dans le secteur des Marnins. Les éléments encore en suspens sont le giratoire à Chavannes, l'aqueduc pour la sortie de la N5 à Chavannes et les détails de réalisation (matérialisation) du portail ouest et des banquettes le long du chemin des Marins, principalement. La Commune devrait être consultée dans le cadre de l'élaboration du projet final. Dans tous les cas, elle aura la possibilité de faire opposition au projet dans le cadre du dépôt public pour défendre ses intérêts. Calendrier prévisionnel : De 2018 à mi-2020 : mise à l'enquête, approbation des plans. De mi-2020 à fin 2025 : réalisation. Fin 2025: mise en service. À partir de 2026: démantèlement de la ligne actuelle. » Il ajoute également que les travaux pour la zone 30 reprendront dès le 3 avril 2018.

M. R. Matti, maire : indique que le Conseil municipal n'a plus de communication pour ce soir.

M. J.-P. Amman, président, PLR : a le plaisir de transmettre la date de la prochaine séance du Conseil général qui se déroulera le 13 juin 2018. Il informe également les conseillers généraux qu'un jeton de présence, qui avait été doublé lors d'une séance l'année passée, n'a pas été réglé lors de la dernière séance du Conseil général en 2017. Il propose donc à chacun de passer vers M. Didier Honsberger, administrateur des finances, en fin de séance pour ce paiement.

La séance est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

J.-P. Ammann S. Wahlen

Parti Socialiste de La Neuveville

Conseil général du 14 mars 2018

Motion : sécurité des places de jeux et des abords de l'école

Introduction : Les places de jeux de la commune sont bien équipées et entretenues. Les alentours de l'école permettent aux enfants de s'ébattre durant les récréations. Ces activités doivent se dérouler en toute sécurité.

Développement : Les places de jeux et la cour d'école offrent aux enfants l'occasion de bouger et de s'amuser, ce qui est indispensable à leur bon développement. La sécurité doit y être assurée non seulement pour ce qui est des équipements et des surfaces amortissant les chutes, mais également par rapport aux alentours.

- **La circulation routière** : aucune place de jeux de La Neuveville n'est clairement clôturée par une barrière impossible à ouvrir par un petit enfant, comme la place de jeux du Landeron par exemple. Au bord du lac, certains véhicules roulent à vive allure, ce qui peut laisser craindre le pire si un petit s'échappe.
- **La cohabitation enfants – chiens :** Il n'existe pas d'unité concernant le droit des chiens à accéder aux places de jeux. A la place de jeu de la paroisse, on trouve un panneau interdisant l'accès aux chiens en arrivant par le sud, mais pas par le nord. A celle de la crèche, le panneau exigeant que les chiens soient tenus en laisse est couché sur le sol. Pas d'indication à la place de jeu du bord du lac. Or un enfant a été légèrement mordu sur cette place de jeu récemment.
- **Les déjections animales :** outre le risque de glissade (on trouve des déjections canines sur les escaliers et dans les alentours de l'école), il faut se rappeler du risque de contamination des bacs à sable par des parasites issus des déjections canines / félines. Une clôture limiterait l'accès aux animaux.
  Pour des raisons d'hygiène, des sacs pour déjections canines ne devraient pas se retrouver en masse dans les poubelles de l'école des Collonges, comme on peut l'observer fréquemment.

Conclusion :

Le Parti Socialiste demande au Conseil municipal de

- compléter les clôtures entourant les places de jeux afin de les séparer complètement de la circulation routière.
- De mettre en place une politique de protection des alentours de l'école contre des pollutions de toutes sortes.
- D'informer, d'indiquer clairement par des panneaux les endroits où nos amis à 4 pattes doivent être attachés ou qu'ils doivent éviter.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Denise Bloch-Bertoli

Municipalité de La Neuveville
Reçu 12 MARS 2018
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SSC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | CG

forum neuvevillois

Municipalité de La Neuveville

Reçu 12 MARS 2018

Transmis à

ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC

AVS	CAJ	PH	CM	CG

MOTION

En attendant le réaménagement complet de la place de la gare, ce qui risque de durer encore quelques années, Forum demande au Conseil municipal, par son dicastère de l'Equipement ou autre pouvant être concerné, d'améliorer l'éclairage de ladite place.

Développement:

En intégrant cette place dans la nouvelle «zone 30», il semblerait que les marquages (passages piétons) au sol ne soient plus nécessaires et que les existants devraient même être effacés. Cette situation amène les piétons à se déplacer n'importe où en se trouvant forcément confrontés aux autres utilisateurs de cet espace, automobilistes, cyclistes, etc.

Or, il s'avère que cette cohabitation est dangereuse, surtout en cas de mauvais temps, pluie, neige et ce, particulièrement aux environs immédiats du point de vente «Avec«. Il y a peu, une personne se déplaçant avec des béquilles, sur ce qui reste de lignes jaunes, a été renversée par une voiture dont la conductrice dit ne pas l'avoir vue…

Au vu de ce qui précède, force est de constater que l'éclairage actuel n'est plus du tout adapté à cette situation et Forum demande de l'améliorer rapidement.

Pour Forum'neuvevillois

Jean Pierre Latscha

Séance du Conseil général du 14 mars 2018

Parti Socialiste de La Neuveville

Conseil général du 14 mars 2018

Motion : Développement durable : utilisation du « profilographe »

Introduction : Le conseil municipal souhaite développer les projets communaux dans le sens du développement durable, ce qui est d'une importance cruciale. Intégrer cet aspect dans la gestion politique d'une commune nécessite l'utilisation d'outils permettant d'évaluer l'impact des projets en termes de développement durable.

Développement : Afin de déterminer l'importance et l'urgence des projets, l'impact prévisible sous l'angle du développement durable, il est indispensable de commencer par évaluer la situation actuelle. Le premier outil mis à disposition des communes pour identifier et évaluer leurs forces et leurs faiblesses du point de vue du développement durable, est le « profilographe ». Ses conclusions permettent d'intégrer l'impact sur le développement durable dans la planification des projets. Cette démarche ne nécessite aucune collecte spécifique de données, ni de connaissances particulières des participants. Après une séance d'information, les participants évaluent les indicateurs individuellement, puis se retrouvent pour clarifier les différences, avant l'analyse finale.

La commune de Tramelan, par exemple a considéré cette expérience comme enrichissante et peu coûteuse.

Conclusion :

Afin de disposer des données - indispensables à une bonne planification de projets - sur la situation actuelle de notre commune du point de vue du développement durable, le Parti Socialiste demande au Conseil municipal de réaliser une évaluation des forces et faiblesses de la commune en utilisant le « profilographe »

- De présenter un budget (y compris aides cantonales)
- De choisir le groupe de participants le mieux adapté de son point de vue
- De définir les modalités de la réalisation du « profilographe » préconisé par l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie du Canton de Berne

Pour le Parti Socialiste

Denise Bloch-Bertoli

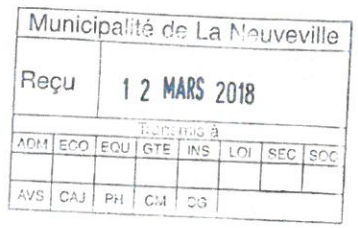

forum neuvevillois

Municipalité de La Neuveville
Reçu 12 MARS 2018
Transmis à
ADM | ECO | EDU | GTE | INS | LCI | SEC | SCO
AVS | CAJ | PH | CM | X

MOTION

Forum demande au Conseil municipal, par son dicastère de l'Equipement ou autre pouvant être concerné, de prévoir le remplacement des sanitaires situés dans le sous-voies menant au débarcadère.

Développement:

Lorsque le citoyen lambda revient d'un déplacement ou de vacances, en Suisse ou à l'étranger, un des souvenirs qui lui reste est souvent l'état dans lequel il a trouvé les sanitaires. C'est absolument humain et concerne la planète entière.

Force est de constater que dans notre ville qui se targue d'être «La perle du lac de Bienne», les sanitaires mis à dispositions des touristes en général et des citoyens en particulier, aussi appelés «lieux d'aisance», ressemblent plus à des latrines médiévales et ne répondent plus du tout aux standards actuels. Cette situation ne peut plus durer.

Nos autorités qui citent régulièrement ce qui se fait au niveau des infrastructures chez nos voisins landeronnais, devraient prendre exemple sur ce qui a été réalisé dans le passage menant aux quais CFF et au nord de la ville lors de la construction de l'immeuble abritant l'administration communale. Là, vous trouvez des toilettes conformes aux attentes des utilisateurs tant par leur fonctionnalité que par leur exécution anti-vandalisme, exemple à suivre, assurément.

Pour Forum neuvevillois

Jean Pierre Latscha

Séance du Conseil général du 14 mars 2018